https://anne-frank.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1332

Collecte Taxe d'Apprentissage : vous pouvez soutenir le collège Anne Frank

- Vie du collège -

Date de mise en ligne : vendredi 29 janvier 2021

Copyright © Collège Anne Frank - Tous droits réservés

Jusqu'au 1er mars 2021, les entreprises peuvent contribuer au fonctionnement de notre Section EGPA en versant à l'établissement, toute ou partie de la Taxe d'Apprentissage.

Vous pouvez soutenir notre collecte en diffusant l'information autour de vous.

Vous trouverez toutes les informations utiles dans les documents qui suivent.

Les équipes et les élèves vous remercient par avance.

COLLEGE ANNE FRANK, Miribel
Taxe d'apprentissage (TA)
Campagne 2021

POURQUOI SOUTENIR NOTRE COLLEGE ?

La TA est précieuse pour aider certains élèves à réussir leur formation professionnelle à venir. Accéder aux ateliers de la Section EGPA donne du sens à leur parcours scolaire et leur permet de développer de nouvelles compétences.

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire dû par les entreprises.

Vous pouvez choisir d'effectuer le versement directement à notre établissement.

Un financement au service des investissements pédagogiques.

Améliorer le fonctionnement des ateliers, entretenir et investir dans de nouveaux équipements, acheter des matières premières, financer des projets qui contribuent à développer les compétences de nos élèves...

En versant cette taxe au profit du collège Anne Frank, vous vous positionnez à nos côtés comme acteur citoyen de la formation des jeunes de notre bassin.

Comment nous aider ?

- En reversant la taxe d'apprentissage au collège Anne Frank ;
- En accueillant nos élèves en stage tout au long de leur scolarité ;
- En venant à la rencontre des collégiens pour témoigner sur votre parcours de formation et votre métier ;

Comment nous verser la taxe ?

- **Par chèque à l'ordre de l'agent comptable du collège Anne Frank**
- **Par virement au collège Anne Frank** IBAN collège :

FR76 1007 1010 0000 0010 0604 710

Un reçu libératoire est ensuite adressé à l'entreprise par le gestionnaire de l'établissement.

Nous vous remercions par avance pour votre attention, votre soutien et restons à votre disposition au 04 78 55 87 65.

Soutenez notre établissement grâce à la Taxe d'Apprentissage 2021

Vous êtes chef d'entreprise, salariés ou vous connaissez des entreprises susceptibles de verser tout ou partie de la Taxe d'apprentissage (TA) au Collège Anne Frank, alors vous pouvez soutenir notre projet de fonctionnement.

Chaque année, la contribution des entreprises au titre de la TA permet à notre établissement d'optimiser le parcours de formation que nous proposons aux élèves de la Section d'Enseignement Général et Professionnel et d'aider à financer :

- ✓ Le fonctionnement des 2 ateliers (Habitat et Hygiène Alimentation Service),
- ✓ La modernisation des équipements et outils,
- ✓ L'acquisition de matériels pédagogiques innovants,

Nos collégiens originaires de Beligneux, Beynost, La Boisse, Miribel, Montluel, Les Echets, Nievroz, Saint André de Corcy, Saint Maurice de Beynost, Thil, Tramoyes, Ambérieux en Bugey ou des communes avoisinantes, contribuent à améliorer les espaces de vie de l'établissement, en aménageant des locaux, en rénovant du matériel, en faisant des préparations pour le restaurant scolaire...

Modalités de versement de la taxe d'apprentissage à notre collège :

En tant qu'établissement public pourvu d'une section professionnelle (S.E.G.P.A), le collège Anne Frank est en droit de recevoir votre versement.

Depuis la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018, vous avez la possibilité de l'effectuer directement auprès de notre établissement scolaire[1], soit :

- Par chèque à l'ordre de l'agent comptable du collège Anne Frank
- Par virement au collège Anne Frank (Cf RIB ci-dessous)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	01000	00001006047	10	TRESORS

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)

							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1010	0000	0010	0604	710	TRPUFR PT

Un reçu libératoire est ensuite adressé à l'entreprise par le gestionnaire de l'établissement.

Les élèves et l'équipe vous remercient par avance de l'attention que vous porterez à notre démarche.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter : Laurence VILLENEUVE, Directrice de la SEGPA, au 04 78 55 87 65

[1] Pour que votre versement soit identifié, n'oubliez pas de joindre vos coordonnées.